



EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

*Délégation dans les
fonctions d'Officier de
l'Etat Civil*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions,

VU l'absence du Maire et des Adjointes le 28 septembre 2024,

ARRETE

ARTICLE 1er : M. BRUNIAUX Philippe, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil pour la journée du 28 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à M. le Préfet du Jura et à M. le Procureur de la République.

ARBOIS, le 10 mai 2024

Pour la Maire,
L'Adjoint Délégué,



Gilles POULET